

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-AS19

présenté par

Mme Santiago, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger,
Mme Godard, M. Guedj, M. Houlié, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--